

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

19

N°

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

A

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, des tableaux

qui

sont l'objet de votre lettre
du 29 sept écoulé

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourront

être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Je vous prie de votre signature
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance

de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,



ASSURANCES & RÉASSURANCES

Incendie, Accidents, Grêle, Bétail
à Primes fixes

PIÈCES JOINTES

CRÉDIT NATIONAL

Compagnie Française d'Assurances Mutuelles contre tous Risques

Administrée conformément à la Loi du 24 Juillet 1867 et au Décret du 22 Janvier 1868

Fondée en 1898

Siège social :

14, Place du Havre

TÉLÉPHONE : 219-46

Siège administratif :

12, Rue de Mogador

TÉLÉPHONE : 250-38

PARIS (9^e)

A Villenouvelle, le 21 Oct. 1904

Monsieur le Président de la Commission
des Achats des Musées
à Bruxelles.

C'est très regrettable que la commission que
vous présidez n'ait pas eu devant elle les deux
petits tableaux de J. de Noter - J'en ai parlé à un
amateur français qui probablement va les prendre
pour 200 fr. chacun - ce sera donc une perte pour
le trésor artistique de Belgique.

Je vous en suis très obligé, Monsieur le Président,
de me les faire retourner par Colis postal, la
caisse qui s'y servira pouvant être utilisée.

J'en ai personne à Bruxelles qui puisse faire
le retrait de ces deux panneaux.

Comptant sur votre obligeance, recevez, Monsieur
le Président, l'assurance de mes sentiments
dévoués

J. de Noter

50 Boulevard d'Aulnay
à Villenouvelle (Seine.)



Villeneuve Paris, le 28 juin 1904

Monsieur le Président de la Commission
des Musées de l'Etat, à Bruxelles.



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous expédier, ce jour,
par colis postal, les deux paquets de Joseph
de Noter, dont j'ai fait l'offre de vente à l'Etat
Belge, par ma lettre en date du 9 Septembre ci-joint.
Les œuvres de mon amie Cassin ne sont pas communes,
voilà pourquoi j'ai pensé qu'elles pourraient intéresser
votre département.

Je vous prie, respectueusement,
l'assurance de mes sentiments dévoués.

R. de Noter

50 Boulevard d'Anvers

à Villeneuve

(Seine)

France

pas reçu
par chq
M. de Noter